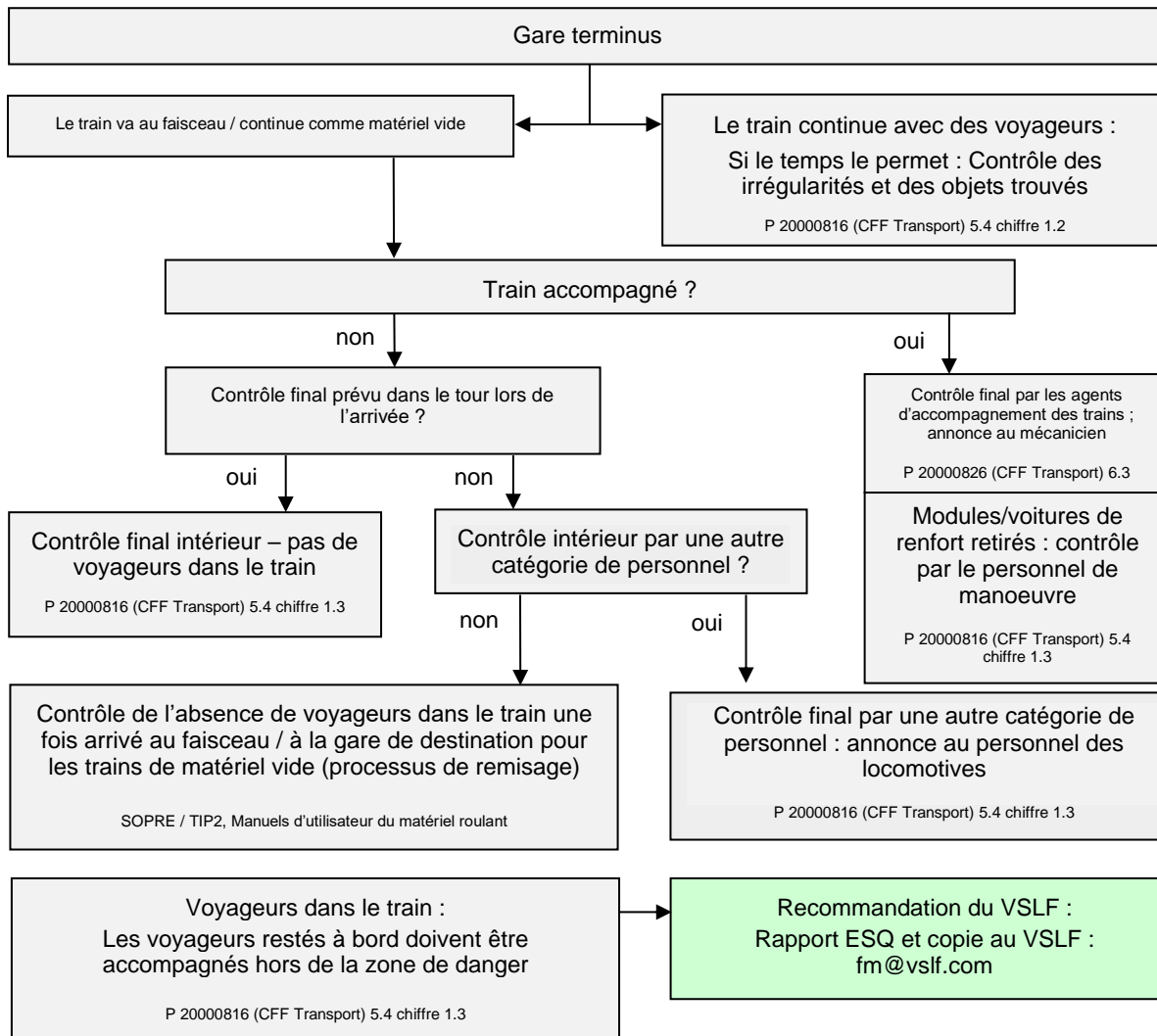


## Remisage de trains – Contrôle final des voyageurs / CFF Voyageurs



Lorsque des voyageurs se trouvent dans les faisceaux, une course de manoeuvre peut être demandée pour les raccompagner à un endroit sécurisé. L'autorisation pour effectuer ceci doit être demandée auprès du TCC.

Toutes les remarques dans les prescriptions locales pour les trains et les mouvements de manoeuvre I-30121 (« Pas de contrôle final des voyageurs à qui pour les trains de voyageurs non accompagnés ») sont superflues avec la nouvelle version des prescriptions CFF Transport. Date d'entrée en vigueur de toutes les réglementations précitées : 10.12.2023

Ce document, rédigé par le VSLF, doit servir d'aide pratique au quotidien pour le personnel des locomotives. Jusqu'au moment de sa publication, l'employeur n'a pas mis à la disposition de son personnel de résumé pertinent des prescriptions en lien au contrôle final des voyageurs des trains de voyageurs.